

FEDERATION ALGERIENNE DES SPORTS DE BOULES

# COMMUNIQUE

A Messieurs les Présidents des Ligues  
Des Sports de Boules  
Membres de l'Assemblée Générale  
De la Fédération Algérienne des Sports de Boules

**OBJET : ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES & ELECTIVE**

*Messieurs Les Présidents*

Conformément aux nouvelles directives du Ministère de la Jeunesse et des Sports, notamment la note méthodologique relative à la tenue des assembles générales et électives, nous avons l'honneur de vous demander de vous acquitter de vos droits d'affiliation au titre de la saison 2019, faute de quoi, la ligue qui ne s'est pas acquitté des droits lors de l'Assemblée Générale Ordinaire ne pourrait en aucun cas assister à l'Assemblée Générale Elective.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de prévoir ( pour le **Dimanche 28.03.2021** ) le paiement des droits d'affiliation (\*) qui s'élèvent à **10.000,00 DA** fixés lors de la dernière assemblée générale ordinaire.

Par ailleurs, les membres statutaires de l'Assemblée Générale sont tenus également de s'acquitter des frais de cotisation fixés à **1.000,00 DA**.

Aussi, les ligues qui se sont acquittées de ces droits sont tenues de présenter la pièce justificative ou le reçu de paiement le jour de l'Assemblée.

Nous vous remercions pour votre aimable compréhension et précieuse collaboration.

